

MAIRIE

32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68

Télécopie : 03 89 26 98 90

Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 18 h à 20 h

Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

Permanence du maire

Lundi : de 19 h à 20 h

DÉPÔT LÉGAL : 7 Octobre 2014

Directeur de publication : Richard MAZAJCZYK

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN OCTOBRE



- **Les 18 et 19** : Week-end de la chance de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon, au foyer rural de Soppe-le-Haut

- **Le 23** : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

- **Le 25** : Plantations d'automne, organisées par Flore et Loisirs

EN NOVEMBRE

- **Le 28** : Téléthon, organisé par la commune de Soppe-le-Haut

EN DÉCEMBRE

- **Le 7** : Repas des aînés du vallon du Soultzbach, organisé par l'association Gratitude

- **Le 14** : Concert de Noël des Tempo Kids, à l'église de Soppe-le-Bas



Fonds de coupes

Une vente aux enchères de neuf lots de « fonds de coupes » aura lieu, en partenariat avec l'ONF, le 16 octobre prochain à 19 heures, dans le caveau

sous la mairie.

Les personnes intéressées doivent impérativement s'inscrire à l'avance à la mairie et pourront retirer un plan de

situation pour éventuellement visualiser les propositions de lots préalablement à la vente.

Pascal TRIANTAFYLIDIS-RICHERT

Amicale des sapeurs-pompiers

Week-end de la chance, loto

Moment fort et incontournable attendu cette fin d'année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le **Week-end de la chance**, organisé par les sapeurs-pompiers, se déroulera les 18 et 19 octobre prochains au foyer rural de Soppe-le-Haut. De nombreux lots variés et de valeur seront à gagner

Il serait dommage de passer à côté de votre CHANCE !

Venez nombreux soutenir l'action de vos sapeurs-pompiers en

faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera dès 19 h 15 le samedi et 13 h 15 le dimanche, dans la joie et la bonne humeur.

Calendriers 2015

La distribution des calendriers 2015 par vos sapeurs-pompiers se déroulera, comme à l'accoutumée, le 11 novembre en deuxième partie de matinée. Nous vous remercions dès à présent pour l'accueil que vous leur réserverez !

Philippe DUBOIS, président

Concert de Noël des Tempo Kids

Les Tempo Kids - célèbre chœur de jeunes garçons ou adolescents - donneront un concert de Noël en l'église Saint-Vincent de Soppe-le-Bas le dimanche 14 décembre

2014 à 16 heures (entrée libre). Un événement à ne pas manquer !

Plus d'infos : www.tempokids.com

AUTOMNE 2014

Numéro 78

Dans ce numéro :

Commissions communales/comités consultatifs 2

Un autre regard sur la forêt 3

Gestion des déchets 4

Conseil sécurité 5

Flore et Loisirs 6

Gratitude
Le Soultzbach en fête 7

État civil 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du **Flash 313** vous souhaite un bel automne.



Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Août 1914

Les archives communales ne livrent aucun renseignement sur les graves événements qui ont eu lieu. Dans le registre des délibérations du conseil municipal, on constate que celui-ci s'est réuni le 12 juillet pour traiter les affaires courantes. La réunion suivante a eu lieu le 9 mars 1916, pour parler de la taxe sur les chiens !

Grâce à Georges FALLER, le fils du percepteur de Burnhaupt-le-Haut, nous en savons un peu plus. Il avait 13 ans, et son père lui a demandé de tenir un journal pour y consigner les événements marquants.

C'est ainsi qu'il nous apprend que le mercredi 5 août, vers 23 heures, tous les habitants de Soppe-le-Bas ont dû quitter le village sous une pluie torrentielle pour aller se réfugier à Diefmatten, Soppe-le-Haut et Guewenheim. Le curé ARNOLD est arrivé à Burnhaupt-le-Haut avec quelques familles. Le lendemain, 6 août, en fin de matinée, ils ont pu re-

gagner leur domicile. Des inconnus auraient tiré sur un poste de garde allemand, ce qui a motivé cette évacuation. Le maire, Eugène SILBERMANN, et deux autres habitants ont été pris comme otages, enchaînés et transférés, le premier au fort de Neuf-Brisach, les deux autres à Mulhouse.

Ce prétexte pour terroriser les habitants était utilisé par les militaires allemands dans d'autres communes. À Uffholtz, le maire et le curé ont subi le même sort, car les militaires prétendaient que des civils avaient tiré sur les troupes allemandes depuis le clocher.

Ce même 6 août, un combat a eu lieu vers 22 heures dans le village entre le 42^e régiment d'infanterie de Belfort et le 142^e régiment d'infanterie de Mulhouse. Celui-ci a été acheminé sur Soppe par quatre charrettes. Puis le combat se déplaça vers les deux Burnhaupt, que les Français investissent donc le vendredi 7 août. Mais les

aléas de la guerre feront que les Français battront en retraite, et le front se stabilisera entre Burnhaupt-le-Haut et Soppe-le-bas. Les habitants ne reverront plus les Allemands. Pendant quatre années ils vivront en permanence avec les soldats français.

Au début du mois, c'était la mobilisation générale, en France comme en Allemagne. Or, comme nous étions allemands, tous les hommes de 18 à 37 ans devaient se battre sous l'uniforme allemand. Une semaine plus tard, ils auraient revêtu l'uniforme français. C'est ainsi que Joseph GUTTIG a dû partir. Il avait 26 ans. Les anciens se souviennent que sa femme, Émilie MARTIN, leur petit garçon Paul dans les bras, avait fait une crise de nerfs en le regardant partir. Elle hurlait qu'il ne reviendrait pas, qu'elle le voyait déjà mort. Il est tombé le 23 mai 1915 à Arleux, dans le Nord. « Tué à l'ennemi », pouvait-on lire sur l'acte de décès.

André DEYBER

À MÉDITER

« Il faut apprendre pour connaître, connaître pour comprendre, comprendre pour juger »

NARADA

État civil

Naissances

- **Lylou**, le 21 juin, fille de Yannick WALDECK et de Marilyn SCHMIDT



- **Maxime**, le 7 juillet, fils de Jérôme WEISS et de Mélissandre HUMEZ

- **Émilie**, le 18 août, fille de Christophe GUILLAUMÉ et de Laetitia SIX-VIVO

Mariages

- **Stéphane SCHMITT** et **Murielle SUT**, le 27 septembre



Décès

- **Candy SAGET**, le 18 août



Annonce :
deux nouveaux professionnels
à votre service à Soppe-le-Bas

- **Aline AUBRY**, négociatrice indépendante La Fourmi immo, tél. 06 82 89 32 18, aline.aubry@lafourmi-immo.com, www.lafourmi-immo.com
- **SAM Services**, paysagiste, 07 71 04 75 90, sam.services68@yahoo.fr

Commissions communales/comités consultatifs



Commissions communales

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires : Christelle JEANDON, Carlo SCHWEITZER, Laurent DRAXEL
Membres suppléants : Angélique DROUET, Jean-Julien WEISS, Nicolas WEISS

Commission communale des impôts directs

Membres titulaires : Rosalie DICK, Raymond BITSCH, Marie-France FRINDEL, Hélène GOEPFERT, Pascal TRIANTAFYLLIDIS (bois), Thomas HASENBOEHLER (Balschwiller)
Membres suppléants : Valérie NACCARI, André ROUSSEAU, Nathalie HAUMESSER, Éliane WALGENWITZ, Thierry LILLER (bois), Bertrand BITSCH (Hagenbach)

CHASSE :

Commission communale de dévolution — Président : Richard MAZAJCZYK

Membres du conseil municipal : Richard MAZAJCZYK, Carlo SCHWEITZER, Thomas SPRINGINSFELD, Laurent LILLER

Commission communale consultative de la chasse — Président : Richard MAZAJCZYK

Membres du conseil municipal : Richard MAZAJCZYK, Carlo SCHWEITZER, Thomas SPRINGINSFELD, Laurent LILLER

Comités consultatifs

Budget-Finances — Président : Carlo SCHWEITZER

Membres du conseil municipal : Carlo SCHWEITZER, Laurent DRAXEL, Stéphanie GUTTIG, Farid ABIDI

Membres extérieurs : Agnès FONTAINE, Christiane WILB. Il reste deux places vacantes à disposition des habitants de la commune. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

Cadre de vie — Présidente : Rosalie DICK

Membres du conseil municipal : Rosalie DICK, Miriam BINDLER, Farid ABIDI, Christelle JEANDON, Laurent LILLER, Angélique DROUET, Muriel MOREAUX
Membres extérieurs : Raymond BITSCH, Aurore BRUCKERT, Agnès FONTAINE, Francis GUTTIG, Nathalie HAUMESSER, Arnaud KNECHT, Francis LEHR

Forêt communale — Président : Pascal TRIANTAFYLLIDIS

Membres du conseil municipal : Pascal TRIANTAFYLLIDIS, Jean-Julien WEISS, Laurent DRAXEL, Miriam BINDLER, Thomas SPRINGINSFELD
Membres extérieurs : Julien BINDLER, Raymond BITSCH, Claude LAURENT, Jean-Yves SITTER, Pascal WETTERER

Solidarité

Opérations « brioches »

Depuis plusieurs années, l'Association des parents et amis de l'enfance inadaptée (APAEI) de Dannemarie organise au mois de septembre, dans les communes voisines, une opération « brioches ». Elle a eu lieu cette année du mardi 9 au mardi 16 septembre. L'APAEI du Sundgau gère un certain nombre d'établissements d'accueil pour en-

fants et adultes handicapés mentaux, tous situés à Dannemarie. L'opération « brioches » annuelle, dont le fonctionnement repose sur la solidarité et la générosité des bénévoles qui assurent la vente et des donateurs, est une grande source de revenus. L'association remercie les bénévoles qui s'impliquent dans la distribution et les donateurs pour l'accueil qu'ils

ont réservé aux bénévoles et pour leur générosité. Dans notre village, ce sont Hélène GOEPFERT-DRAXEL et son fils Jean-Marie qui ont pris cette année le relais de Michèle WALZER et son équipe, qui ont œuvré pendant des années pour cette noble cause. Merci à eux ! La vente de brioches à Soppe-le-Bas a rapporté 542,96 euros en 2014. Merci à vous !



Gratitude

L'association « Gratitude » vous communique d'ores et déjà la date du **repas de Noël des aînés** du Vallon du Soultzbach, qui aura lieu le dimanche **7 décembre 2014** au foyer rural de Soppe-le-Haut. Cette ren-

contre festive se fera sous le signe de la convivialité et de l'amitié qui unissent les habitants de nos trois villages. Les membres du comité visiteront les personnes concernées afin de leur remettre les invita-

tions. C'est avec grand plaisir que nous les accueillons dans une chaleureuse ambiance.

Rose Marie FRICKER,
présidente



Le Soultzbach en fête

La première manifestation de l'association « Le Soultzbach en Fête » avec sa **balade au fil du vallon** a été un succès ! Après la marche familiale, c'est près de 90 personnes qui ont pris place sous les tonnelles installées dans le verger de Soppe-le-Haut. Le soleil s'était également invité pour le plaisir de tous !

Merci à tous ceux qui ont permis que cette journée soit une aussi belle réussite, bénévoles, participants, dans un bel esprit de convi-

vialité !

Une activité débute à Soppe-le-Bas avec le **club running**. Toutes celles et tous ceux qui veulent courir dans un esprit bon enfant peuvent se joindre au groupe qui se réunira le dimanche matin à 9 h 30 devant l'école primaire de Soppe-le-Bas. N'hésitez pas à venir essayer, tous les niveaux sont bienvenus.

Une autre manifestation se tiendra régulièrement dans le vallon : un **marché de producteurs** autour de la

mairie de Soppe-le-Haut. Si la fréquentation est au rendez-vous, il sera reconduit le **3^e dimanche de chaque mois, de 8 h 30 à 12 h 30**.

Si vous voulez rejoindre l'association, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail soultzbachenfete@gmail.com ou sur la page Facebook <https://www.facebook.com/soultzbachenfete> ou par téléphone au 06 77 85 68 70.

Agnès DUTOURNIÉ,
présidente



Santé

Face à la maladie d'Alzheimer, une nouvelle prestation à domicile

Vous, ou l'un de vos proches, êtes confrontés à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée ?

Notre équipe spécialisée peut vous aider à améliorer votre quotidien. Cette équipe intervient lorsque la maladie a été diagnostiquée, prioritairement à un stade léger et modéré, à **domicile, sans critère d'âge**. Cette prestation est **financée intégralement**

par la **caisse d'Assurance Maladie** et s'effectue sur **prescription médicale**.

L'équipe, composée de 6 professionnels de santé, a pour mission d'assurer un accompagnement individuel et personnalisé en favorisant l'autonomie et en valorisant le sentiment de compétence. Pour cela, les « **soins d'accompagnement et de réhabilitation** » dispensés s'appuient sur une évaluation de la situation, puis sur la mise en place d'activités thérapeutiques

en lien avec les actes de la vie quotidienne, complétées par des conseils et informations aux aidants sur les aides possibles et sur l'adaptation de l'environnement.

Votre commune fait partie de notre secteur, n'hésitez pas à nous contacter.

Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) La Passerelle - Association SANTEA
11, faubourg des Vosges,
68700 CERNAY
Tél : 03 89 75 29 30



Mission locale Thur-Doller

La Mission locale Thur-Doller s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés et qui sont à la recherche d'un emploi. Son objectif : permettre aux jeunes concernés de

construire ou valider un projet professionnel, d'accéder à une formation et/ou un emploi en fonction de leur parcours.

Depuis le 29 août 2014, des actions d'information con-

cernant l'orientation, la formation et la qualification des jeunes ont démarré au siège de la Mission locale situé à Thann.

Plus d'infos :
mlthurdoller.fr

Flore et Loisirs



Une association aux multiples facettes

Le 21 septembre, Flore et Loisirs a organisé la troisième édition de son **repas paella**, accompagnée cette fois d'une expo photo pour ses vingt ans - l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, mais aussi d'envisager l'avenir.

Officiellement créée en 1994, l'association s'est fixé pour but l'embellissement et l'animation du village. Peuvent en faire partie toutes les personnes physiques habitant ou non la commune de Soppe-le-Bas, sans qu'il y ait lieu de payer une cotisation. Elle est administrée par un comité de dix personnes.

Le fleurissement du village est l'activité « historique » de l'association. Flore et Loisirs contribue également à l'embellissement du village en confectionnant et en mettant en place des décorations, notamment pour les fêtes. L'association compte également une section « poterie » dirigée par Michael BODI, dont les séances hebdomadaires se tiennent le mercredi soir au caveau sous la mairie, et une section « peinture » dirigée par Michèle LUPORI (voir ci-dessous). Par le passé, jusqu'en 2007, Flore et Loisirs comptait également une section « informatique et Internet » dirigée par le président de l'époque, Pascal DURAND.

S'agissant des animations, Flore et Loisirs a organisé pendant plusieurs années la fête du village, des courses de caisses à savon (de 1994 à 2001), des tournois de pétanque (de 2000 à 2007, dont deux éditions sur un week-end avec un tournoi pour les enfants de 9 à 12 ans le samedi et un tournoi pour les adultes le dimanche), puis deux éditions de Vall'Expo (en 2009 et 2010), avant de proposer depuis 2012 un repas paella.

Chaque année, un jeu de roulette ainsi qu'une autre animation ont rehaussé la manifestation. En 2012, la chanson était à l'honneur, avec Izia et son guitariste Hugo. En 2013, ce sont les membres de la section « peinture » qui exposaient leurs œuvres. Cette année, de jeunes danseuses ont offert au public une superbe prestation de flamenco. Grand succès pour cette manifestation, qui a affiché complet !

Flore et Loisirs, c'est avant tout l'expression d'une volonté de contribuer à offrir aux Soppois un cadre de vie agréable. Au fil du temps, l'association a toujours pu compter sur le soutien de bénévoles motivés, bien au-delà du cercle du comité de direction. Elle a aussi bénéficié du concours d'autres associations pour certaines activités, notamment de l'Amicale des sapeurs-pompiers du temps des courses de caisses à savon, des Faucheurs de Marguerites ou plus récemment de l'Association des parents du Vallon du Soultzbach pour les « plantations de printemps 2014 ». Flore et Loisirs tient à remercier tous ceux qui ont contribué à son action au fil du temps.

Les réalisations passées le prouvent : il ne tient qu'à nous de réinventer la vie dans nos villages et d'exploiter les chances qui nous sont données de les faire progresser. Les bénévoles sont les piliers de la vie locale. Talents et bonnes volontés sont la clé d'un cadre de vie agréable. Les projets et les chantiers de rénovation ne manquent pas ! La création de nouvelles sections au sein de Flore et Loisirs est possible. Si, vous aussi, vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice ou simplement en savoir plus sur Flore et Loisirs, n'hésitez pas à appeler le président de l'association, Jean-Claude GLARDON, au

03 89 26 94 12 ou à vous adresser à l'un des autres membres du comité : Jean-Julien WEISS (vice-président), Marie-Andrée MORANDI (trésorière), Stéphanie GUTTIG (secrétaire), Miriam BINDLER, Évelyne GUTTIG, Michèle LUPORI, Roland SCHUSTER, Jeannine WEISS et Joséphine WOLFINGER.

Le **25 octobre 2014**, Flore et Loisirs organise les « plantations d'automne ». N'hésitez pas à rejoindre le groupe à 8 heures, près de la mairie, pour partager cette demi-journée de travail conviviale en faveur de l'embellissement du village !

Section « peinture »

Les séances de peinture ont redémarré le 9 septembre. Comme d'habitude, elles ont lieu le mardi soir au caveau sous la mairie, en dehors des vacances scolaires. Cette année, elles se déroulent de 20 heures à 22 heures. Y sont enseignées l'aquarelle et l'acrylique, l'art abstrait ou figuratif - au choix de l'apprenti peintre lui-même. Chacun apporte ses propres peintures et pinceaux ; des chevalets et d'autres petits matériels sont déjà sur place et à la disposition des participants. Les séances sont bien sûr ouvertes à toutes les générations, cela faisant la richesse des échanges. Cette année, de nouvelles places sont disponibles, cependant limitées à une dizaine. Si vous êtes intéressé, vous pouvez joindre Michèle LUPORI au 03 89 26 96 51. Le cours est à 3 euros, réglables à Flore et Loisirs. Les modalités seront expliquées aux personnes concernées. Quel que soit votre niveau - débutant ou plus - et si la peinture vous inspire, n'hésitez pas à venir ! La présence aux cours est souhaitable, mais nullement obligatoire, puisque chacun ne fera que retarder son propre travail.

Un autre regard sur la forêt

À qui peut-on acheter du bois de chauffage ?

⇒ À une entreprise de vente de bois de chauffage

⇒ À un propriétaire forestier

Celui-ci peut commercialiser du bois provenant de ses forêts privées.

Pour un propriétaire forestier, deux cas peuvent se présenter du point de vue fiscal :

- si l'activité présente un caractère industriel, notamment par l'importance des moyens utilisés (p. ex. équipement de débardage, scies semi-automatiques, tapis de chargement, matériel de livraison basculant...) ou encore si le bois ne provient pas uniquement des forêts privées, dans ce cas l'activité relève dans sa déclaration fiscale du secteur industriel ou commercial ;

- si l'activité reste accessoire, que le bois provient UNIQUEMENT des forêts privées, dans le cadre du prolongement normal de l'activité sylvicole, dans ce cas les revenus de la vente de bois de chauffage (comme ceux issus de la vente de bois d'œuvre ou de bois destiné à l'industrie) sont compris dans le « forfait forestier »

aussi appelé « revenu cadastral ». Il convient alors de reporter le chiffre (ou l'addition des chiffres si la personne possède plusieurs parcelles) indiqué dans la colonne « revenu cadastral » de son relevé de propriété sur sa déclaration d'impôt sur le revenu. Plus précisément sur la déclaration n° 2042 C, dans la catégorie des revenus agricoles. Cette déclaration devrait être faite chaque année, qu'il y ait eu vente de bois ou non.

⇒ À un exploitant agricole
Il est possible en tant que tel de vendre du bois de chauffage dans une limite calculée en pourcentage du chiffre d'affaires agricole réalisé ou encore de faire de la prestation forestière, et cela toujours dans une certaine limite.

⇒ À un particulier
Un particulier peut vendre autant de bois qu'il veut à condition de déclarer ses revenus, de payer ses charges et les impôts correspondant à l'activité réalisée. Le plus simple est de prendre le statut d'auto-entrepreneur.

⇒ À la commune
Selon le cas, la commune peut également proposer à la vente du bois de chauffage. Il

s'agit soit de bois façonné « en mètre » à chercher en forêt, soit de bois nommé « fonds de coupe » ou encore « vente populaire de bois à exploiter et à façonner ». Ce bois n'est pas sec et pas livré. Vous ne pouvez pas acheter ce bois livré sous quelque forme que ce soit (scié, sec...) à un revendeur, car c'est tout simplement interdit par la loi du 12 juillet 2010. La raison en est simple : l'affouage communal a la vocation d'accorder aux habitants la possibilité de se procurer le bois nécessaire pour leurs besoins domestiques propres. Il s'agit d'un rôle social de la commune.

Sinon, la commune ne vend pas de bois issu de ses forêts destiné au chauffage « en direct », cela passe par l'ONF, qui ne vend pas de bois au détail.

Plus d'infos :

<http://www.foretpriveefrancaise.com/comment-declarer-les-revenus-de-la-vente-de-ses-bois-223897.html>

<http://www.crpfpaysdelaloire.fr/sites/default/files/fiches/im->

[pot_sur_le_revenu_et_sylviculture.pdf](http://www.crpfpaysdelaloire.fr/sites/default/files/fiches/im-pot_sur_le_revenu_et_sylviculture.pdf)

Pascal TRIANTAFYLIDIS-
RICHERT



Forum des associations

Le 13 septembre, le premier forum des associations du Vallon organisé par l'Association du foyer rural du Vallon du Soultzbach s'est tenu à Soppe-le-Haut. Une

quinzaine de stands ont permis aux visiteurs de découvrir la richesse de la vie associative locale et aux responsables des associations représentées de se rencontrer.

Gestion des déchets



Tri des déchets/écopoint/déchetterie - Appel au civisme

Contrairement à ce que disent certains (« De toute façon, que l'on trie ou pas, il faudra quand même payer »), trier ses déchets reste encore la meilleure façon de ne pas alourdir la facture correspondant à l'évacuation et à la valorisation des déchets.

Les deux définitions ci-après, certes un peu techniques mais illustrées d'exemples pratiques, permettent de comprendre pourquoi il est aussi important de **vider ses emballages avant de les déposer à l'écopoint** et de **ne jeter dans chaque conteneur que les déchets qui y ont leur place**.

Taux de freinte	2011	2012	2013
Corps plats	4,9 %	5 %	4,3 %
Corps creux	5 %	16,8 %	21,6 %
Cartons déchetterie	5 %	5 %	4,5 %
Taux de refus	2011	2012	2013
Corps plats	2,42 %	3,36 %	5,79 %
Corps creux	21,3 %	25,9 %	29,2 %
Cartons déchetterie	3,84 %	3,27 %	3,48 %

Tendance 2014 corps creux sur 4 mois : refus corps creux 38,2 %

Source : SICTOM de la zone Sous-Vosgienne

Le taux de freinte : différence entre l'entrant et le sortant. C'est une perte de matière résultant du passage sur la ligne de tri et du conditionnement en sortie de ligne (humidité, poussière, produits non vidés, etc.).

Exemple : pot de sauce tomate non vidé et mis dans le conteneur à verre.

L'entreprise de valorisation paye pour le poids du verre récupéré, mais pas pour la sauce tomate !

La différence de poids nous sera probablement, dans un proche avenir, facturée.

Le taux de refus : produits refusés du fait d'un mauvais tri.

Exemple : déchets ménagers ou viscères de gibier jetés dans le conteneur à carton.

L'entreprise de valorisation refuse le conteneur à carton et celui-ci n'est plus valorisable : il est donc voué à l'incinération.

Le transport retour du conteneur et les manipulations s'y rapportant nous seront probablement, dans un proche avenir, facturés.

Les chiffres (voir tableau ci-dessus) parlent d'eux-mêmes ! Nous avons tout à gagner à faire preuve de civisme.

Ne baissons pas les bras et trions, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Familles à énergie positive

Un défi qui donne envie de faire des économies d'énergie !

Familles à Énergie Positive : qu'est-ce que c'est ?

C'est un défi pour réaliser des économies d'énergie, organisé par l'ADEME et la Région Alsace, qui se déroule du **1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015**. La mission des familles participantes consiste à réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8 %, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes, sans perdre de confort.



Le défi permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour

- diminuer ses consommations,
- réduire ses émissions de CO₂,
- gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie ! L'année dernière, les participants ont économisé en moyenne 200 € sur l'année !

Comment participer au défi ?

Pour s'inscrire, il suffit de contacter les Espaces info Énergie en Alsace au 0 800 60 60 44 (numéro vert).

Plus d'infos :

<http://alsace.familles-a-energie-positive.fr>

Conseil sécurité

Comment se protéger de l'incendie domestique ?

Première mesure : éviter les risques d'incendie

- En cas d'orage, débranchez vos téléviseurs, prises d'antenne ou paraboles
- Débranchez les appareils électriques non utilisés
- Ne surchargez pas les installations électriques : limitez les prises multiples, un disjoncteur qui saute doit vous alerter !
- Ne laissez jamais un appareil de cuisson sans surveillance
- Rangez les allumettes et briquets hors de portée de vos enfants
- Ne fumez pas au lit
- N'encombrez pas les caves, couloirs et halls des immeubles collectifs par des objets inutiles
- Ne stockez jamais des produits inflammables près d'une source de chaleur
- Faites vérifier régulièrement vos installations électriques et de gaz, et entretenir votre installation de chauffage par un technicien qualifié
- Faites ramoner au moins 2 fois par an vos conduits de cheminée, c'est obligatoire !
- Utilisez du bois sec dans votre cheminée
- Ne brûlez pas du bois de récupération dont la combustion peut dégager des gaz inflammables et toxiques

Le DAAF ne nécessite aucun raccordement électrique : il fonctionne avec une simple pile fournie qui garantit une autonomie de 5 ans.

Une loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de DAAF dans tous les logements au plus tard d'ici le 8 mars 2015.

Troisième mesure : adopter les comportements qui sauvent face à un début d'incendie

- J'alerte mon entourage
- Si je dispose d'un extincteur, j'attaque le feu en visant la base des flammes
- Je ne jette jamais d'eau sur de l'huile de friteuse en feu !
- Je coupe le courant électrique et l'arrivée du gaz
- J'appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18

► Si l'incendie se développe dans mon logement :

- Je ferme la porte de la pièce où a lieu l'incendie
- J'évacue mon logement en fermant la porte d'entrée sans la verrouiller
- J'emprunte les escaliers, jamais l'ascenseur !
- Je préviens les autres occupants ou voisins
- J'appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18 et je vais à leur rencontre lorsqu'ils arrivent

► Si l'incendie s'est déclaré dans l'immeuble en des-

respirer en vous asphyxiant.

Le **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)** est un appareil dont l'alarme se déclenche dès les premières fumées au moyen d'une sirène. Il avertit ainsi les occupants de votre logement dès le début d'un incendie et vous permet d'y faire face et d'évacuer dans les conditions optimales de sécurité.

Le DAAF ne nécessite aucun raccordement électrique : il fonctionne avec une simple pile fournie qui garantit une autonomie de 5 ans.

Une loi du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de DAAF dans tous les logements au plus tard d'ici le 8 mars 2015.

Troisième mesure : adopter les comportements qui sauvent face à un début d'incendie

- J'alerte mon entourage
- Si je dispose d'un extincteur, j'attaque le feu en visant la base des flammes
- Je ne jette jamais d'eau sur de l'huile de friteuse en feu !
- Je coupe le courant électrique et l'arrivée du gaz
- J'appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18

► Si l'incendie se développe dans mon logement :

- Je ferme la porte de la pièce où a lieu l'incendie
- J'évacue mon logement en fermant la porte d'entrée sans la verrouiller
- J'emprunte les escaliers, jamais l'ascenseur !
- Je préviens les autres occupants ou voisins
- J'appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18 et je vais à leur rencontre lorsqu'ils arrivent

► Si l'incendie s'est déclaré dans l'immeuble en des-

sous de mon logement ou s'il m'empêche d'évacuer :

- Je ferme les portes de mon logement
- J'appelle les sapeurs-pompiers en composant le 18
- Je réunis les occupants du logement dans une seule pièce, la plus éloignée des locaux en feu
- Je dispose des linges mouillés au bas des portes
- Je manifeste ma présence à une fenêtre à l'arrivée des sapeurs-pompiers

L'incendie, l'accident domestique le plus redoutable

► Le saviez-vous ?

- En France, il se déclenche 1 incendie d'habitation toutes les 2 minutes
- 800 personnes en meurent tous les ans, dont une centaine d'enfants
- 10 000 sont blessées par brûlure ou intoxication par les gaz de combustion
- 7 incendies sur 10 ont lieu le jour
- mais 7 décès sur 10 surviennent la nuit
- 1 Français sur 3 sera victime d'un incendie domestique au cours de son existence

Les causes les plus fréquentes de l'incendie domestique ?

- Une installation électrique défectueuse
 - Le mauvais fonctionnement d'une installation de chauffage
 - L'inflammation d'un produit situé près d'une source de chaleur
 - La maladresse ou l'imprudence des enfants laissés sans surveillance
- Alors qu'elles devraient être en sécurité chez elles, trop de personnes meurent par le feu ou sont gravement brûlées.

IL FAUT AGIR !



Conseils pour l'achat de votre DAAF

- Il s'achète dans tout magasin de bricolage
- Le prix est d'environ 20 euros l'unité
- Veillez à acheter des DAAF homologués qui garantissent leur fiabilité : ils doivent répondre à la norme NF-EN 14604